

RTE Réseau de transport d'électricité
Centre Développement & Ingénierie de Nantes

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
relatif à la reconstruction partielle en technique souterraine
des deux lignes électriques aériennes à 63 000 volts PONTCHATEAU –
SEVERAC 1 & 2 sur la zone urbaine de Pont-Château

Département de la Loire-Atlantique
Commune de Pont-Château

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) organisera une consultation du public sur le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la reconstruction partielle en technique souterraine des deux lignes électriques aériennes à 63 000 volts PONTCHATEAU – SEVERAC 1 & 2 sur la zone urbaine de Pont-Château.

En application du deuxième alinéa de l'article L. 323-3 du code de l'énergie et de l'article R. 323-5 du même code, relatifs à la procédure de DUP des travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien des ouvrages de la concession du réseau public de transport d'électricité, non soumis à enquête publique en application du code de l'environnement, une consultation du public sur le dossier de déclaration d'utilité publique est organisée :

du lundi 28 aout au mardi 19 septembre 2023 inclus

dans la mairie de la commune de PONT-CHATEAU, traversée par l'ouvrage, afin d'évaluer les atteintes que le projet de travaux pourrait porter à la propriété privée.

Le dossier de demande de DUP sera consultable aux jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie concernée.

Le public pourra consigner ses observations sur un registre annexé au dossier mis à disposition, ou les formuler par écrit à Réseau de transport d'électricité (RTE) par pli déposé auprès de la mairie.

Réseau de Transport d'Electricité (RTE) dressera le bilan de la consultation du public qui sera transmis au service instructeur avant la décision de déclaration d'utilité publique.